

**SELARL NORDJURIS MARSEILLE - Maître Grégoire LUGAGNE DELPON**  
**Avocat**

10, boulevard Théodore Thurner - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.84.25.50.90

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT**

### **UN APPARTEMENT DE TYPE 5 (lot n° 244),**

d'une superficie de **107,54 m<sup>2</sup>**, au 5<sup>e</sup> étage du bâtiment A,

**UNE CAVE (lot n° 23)** au sous-sol du bâtiment A

et **DEUX EMPLACEMENTS DE PARKING (lots n° 207 et 168)**

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé LE COMMODORE

composé de quatre bâtiments A, B, C et D

sis à MARSEILLE (13008), 85, traverse Prat,

cadastré section 841 H n° 78, 79, 82, 91, 92, 95, 96 et 99

pour une contenance totale de 00 ha 79 a 69 ca.

### **MISE A PRIX : 90.000 EUROS**

**(quatre-vingt-dix mille euros)**

**Visite le Mercredi 2 Octobre 2019 de 11 h à 12 h,**  
**par la SCP MAROT - CANIGGIA, Huissiers de justice à Marseille.**

**LA VENTE AURA LIEU LE JEUDI 10 OCTOBRE 2019 à 9h30 du matin,**  
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille,  
siégeant Palais Monthyon - Salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

#### **DESIGNATION :**

Sur la commune de MARSEILLE (13008),  
dans un ensemble immobilier divisé en  
copropriété dénommé « Le Commodore »  
composé de quatre bâtiments A, B, C et

D sis 85 traverse Prat, cadastré section  
841 H n° 78, 79, 82, 91, 92, 95, 96 et 99  
pour une contenance totale de 00 ha 79 a  
69 ca.

Dans le bâtiment A au 5<sup>ème</sup> étage,

**LE LOT N° 244** un appartement de type 5, composé : d'une entrée, d'un séjour avec salon attenant, un balcon, un coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un WC et une salle de bains,

Avec les 158/10.000èmes indivis des parties communes générales de l'immeuble,

Et les 168/10.000èmes indivis des parties communes spéciales audit immeuble.

Dans le bâtiment A au sous-sol, **LE LOT N° 23** une cave portant le numéro n° 59, Avec les 3/10.000èmes indivis de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble,

Et les 3/10.000èmes indivis des parties communes spéciales audit immeuble.

Hors bâtiment, **LE LOT N° 207** un parking portant le n° 247 du plan,

Et les 8/10.000èmes indivis des parties communes générales de l'immeuble.

**LE LOT N° 168** un parking extérieur, Et les 8/10.000èmes indivis des parties communes générales de l'immeuble.

Un règlement de copropriété contenant état descriptif de division a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître Gilles

DURAND, Notaire à Marseille, le 5 avril 1976, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 3, le 11 juin 1976 sous les références volume 2338 n° 1.

Ledit état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié aux termes d'un acte reçu par Maître Gilles DURAND, Notaire à Marseille, le 31 mai 1976, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 3, le 11 juin 1976 sous les références volume 2338 n° 4.

L'état descriptif de division concernant la deuxième tranche de l'ensemble immobilier a été établi suivant acte reçu par Maître Gilles DURAND, Notaire à Marseille, le 13 mai 1977, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 3, le 18 mai 1977 sous les références volume 2751 n° 10.

### **OCCUPATION DU BIEN :**

Les lieux sont occupés par le propriétaire saisi.

### **PROCEDURE :**

La présente vente aux enchères est

poursuivie à LA REQUETE DE :

La société **EUROTITRISATION**, société anonyme, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° B 352 458 368, ayant son siège social 12, rue James WATT – 93200 SAINT-DENIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, es qualité de représentant du fonds commun de titrisation CREDINVEST, compartiment CREDINVEST 2, venant aux droits du CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD) en vertu d'un contrat de cession de créances en date du 28 décembre 2018 laquelle venait elle-même aux droit du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE (CIF MED) par suite de la réalisation de la fusion au 1er décembre 2015 par voie d'absorption de la société CIF MED.

### **CLAUSES ET CONDITIONS :**

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE et la consignation entre ses mains d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

### **RENSEIGNEMENTS :**

**Pour tous renseignements s'adresser à :**

- Maître Grégoire LUGAGNE DELPON, Avocat associé de la SELARL NORDJURIS MARSEILLE, 10, boulevard Théodore Thurner – 13006 MARSEILLE, Tél. : 04.84.25.50.90, [www.nordjuris.fr](http://www.nordjuris.fr).

- consulter le cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, Palais Monthyon - 13006 MARSEILLE au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

**Grégoire LUGAGNE DELPON**